

Rupture stock et produit substitution: dois-je payer différence ?

Par olivier7, le 09/04/2009 à 12:25

Bonjour,

Je commande un réfrigérateur sur etrouvetout.com. Délai de livraison annoncé : 1 mois. 3 semaines après, ils m'annoncent que ce modèle est en rupture de stock, et me proposent un modèle équivalent, mais plus cher, et me demandent de PAYER LA DIFFÉRENCE. Comme je m'y refuse, ils m'ont remboursé d'office.

Suis-je en droit d'exiger qu'ils me livrent ce modèle équivalent sans payer de différence ? De quel article du code de la consommation s'agit-il ?

Merci

Olivier